



Rapport final de l'avocat ou du notaire et certificat de titre

Destinataire : N° de référence CIBC :
Banque Canadienne Impériale de Commerce (La « CIBC »)

Débiteur hypothécaire	
Caution (s'il y a lieu)	
Adresse municipale de la propriété hypothéquée	
Brève description cadastrale de la propriété hypothéquée	
Enregistrement ou inscription électronique ☐ Oui ☐ Non	N° d'inscription
Date de l'acte de prêt hypothécaire	Date d'inscription
Bureau de la publicité des droits	No d'identification de la parcelle (PIN) (s'il y a lieu)
Montant du prêt hypothécaire \$	Taxes payées à

Le soussigné certifie par la présente que l'acte de prêt hypothécaire ainsi que tous les documents auxiliaires ont été établis et inscrits en faveur de la CIBC conformément à votre Lettre d'instructions et vos Instructions à l'avocat ou au notaire. Le débiteur hypothécaire détient un titre de propriété en bonne et due forme, négociable, libre de tout jugement, saisie et autre sûreté, et la CIBC détient une hypothèque valable de premier ou deuxième rang sur la propriété hypothéquée, tel que précisé dans votre Lettre d'instructions, assujettie aux seules exception énoncées ci-dessous qui ne sont préjudiciables ni à votre garantie ni à la négociabilité du titre.

Assurance-Incendie et Garanties Annexes : Vérification effectuée et, conformément à vos instructions, les pertes sont payables a vous.

Assureur	N° de police	Représentant/Agent
----------	--------------	--------------------

Pièces jointes :

- Copie authentique de l'acte de prêt hypothécaire
- Police d'assurance-incendie
- Certificate de localisation
- Copie conforme de la résolution
- Autre :

Daté à _____ en ce _____ jour de _____
(Date to be on or after date of final advance.)

Nom du cabinet d'avocats ou notaires

Signature de l'avocat ou du notaire

(Exceptions)

NOTE: Les réserves suivantes n'ont pas à être énumérées ou, si vous le souhaitez, peuvent être brièvement décrites : **SERVITUDES, ETC.**, pour les services publics liés à la propriété, à condition que l'immeuble n'empiète pas sur lesdites servitudes et ne soit pas affecté par elles, **RESTRICTIONS D'OCCUPATION** ou **D'USAGE** qui ne peuvent être transgressées par l'utilisation normale de la propriété aux fins prévues ou auxquelles elle peut être adaptée.